



ZOOM SUR

## LA BNFA

# UNE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

---

ALEX BERNIER

---

En 2012, trois partenaires, BrailleNet, le Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes (GIAA) et l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABA), se sont réunis pour créer un service commun : la Bibliothèque numérique francophone accessible (BNFA)<sup>1</sup>. Ces trois associations ont mutualisé leurs collections pour créer le plus important fonds en langue française de livres numériques adaptés aux personnes déficientes visuelles (plus de 40 000 titres disponibles à ce jour) dont bénéficient plus de 4 500 lecteurs.

**D**epuis 1997, l'association BrailleNet œuvre pour favoriser, grâce au numérique, l'inclusion sociale, professionnelle, scolaire et culturelle des personnes handicapées. Créée par un ingénieur de recherche de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), l'association donne une place importante aux projets de recherche et de développement, souvent menés en partenariat avec des laboratoires et des industriels. Lui permettant d'être innovante, ces projets ont abouti au fil des années à la création de services dans deux principaux domaines d'activité :

– L'accessibilité du web : création du référentiel AccessiWeb – repris depuis 2014 par le gouvernement comme base du *Référentiel général d'accessibilité des administrations* (RGAA) – décrivant les différents critères que

doit respecter un site pour être accessible aux personnes handicapées, formations de professionnels du web, réalisation d'audits de sites internet, conseil et accompagnement pour la mise en œuvre de l'accessibilité, etc.

– L'accès à la lecture : création d'un serveur permettant à des centres de transcription de livres en braille et en gros caractères de mutualiser des fichiers adaptés, ainsi que d'une bibliothèque numérique pour les personnes déficientes visuelles.

Permettre aux aveugles et aux malvoyants de lire les mêmes livres que tout un chacun est une des priorités de BrailleNet depuis sa création. Le serveur Hélène permet à plus de 80 centres de transcription (associations, relais handicap dans des universités, etc.) de mettre en commun leur production en déposant des fichiers adaptés, dans des formats variés afin

<sup>1</sup> <http://www.bnfa.fr>

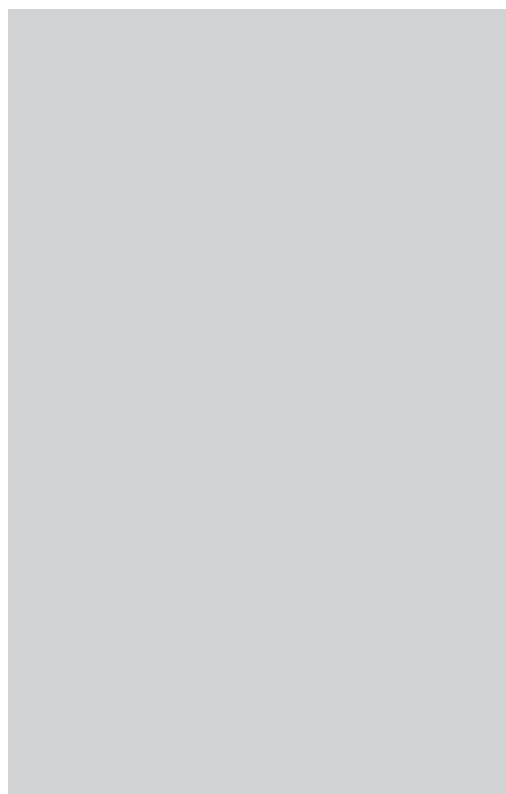
de partager les travaux réalisés. En 2006, la bibliothèque Hélène a été créée pour donner directement accès aux particuliers aux livres adaptés par BrailleNet et par d'autres centres de transcription. Ces deux services étaient alors centrés autour de formats «textes», principalement lisibles sur des ordinateurs ou grâce à des équipements spécialisés, en caractères agrandis ou en braille numérique. En 2011, BrailleNet a converti ses collections de textes en voix de synthèse, afin que les livres puissent être plus facilement consultés, sur des équipements plus variés.

À l'heure où, en France, moins de 8 % des références disponibles en librairie sont accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes, il est apparu nécessaire d'aller plus loin dans la mutualisation des efforts pour réduire la pénurie de livres adaptés aux besoins de ce public et pour proposer un point d'accès regroupant un nombre significatif d'ouvrages. C'est ainsi que la BNFA a été créée en 2012, intégrant, en plus des livres textes déjà présents à la bibliothèque Hélène, des livres audio en «voix humaine» produits par l'ABA et le GIAA.

En janvier 2017, le catalogue compte plus de 40 000 titres distincts, disponibles dans une version audio et/ou texte. Les livres sont proposés dans différents formats : DAISY et PDF. DAISY est un format standard créé par le consortium éponyme regroupant des acteurs du monde des bibliothèques et des associations spécialisées pour les personnes handicapées, conçu pour répondre aux besoins d'accessibilité des livres numériques pour les personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Il permet notamment une navigation facilitée à l'intérieur d'un document, de choisir de lire ou non certains éléments (les notes de bas de pages par exemple), de poser des signets à l'intérieur du document, etc. Il existe plusieurs types de documents DAISY, notamment :

- le DAISY texte (28 400 documents sur la BNFA), lisible sur des afficheurs braille numérique ou sur PC/Mac en caractères agrandis ;
- le DAISY audio, en «voix humaine», la plupart du temps enregistré par des narrateurs bénévoles (12 700 documents sur la BNFA) et en voix de synthèse, produit à partir des documents textes (26 500 documents sur la BNFA).

Le fonds est principalement constitué de littéra-



ture générale, ainsi que de manuels scolaires et universitaires. Début 2017, on y trouve environ 60 % de fiction et 40 % de documentaires. La littérature jeunesse représente environ 6 % du fonds.

La bibliothèque est accessible en France via le site [www.bnfa.fr](http://www.bnfa.fr). Le catalogue est consultable par tous, et le téléchargement est restreint aux personnes inscrites. L'inscription s'effectue en ligne ; elle est gratuite pour les particuliers, et elle est réservée aux personnes éligibles au titre de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées pouvant justifier d'une carte d'invalidité d'un taux supérieur ou égal à 80 %, ou d'un certificat médical délivré par un médecin ophtalmologiste<sup>2</sup>.

Durant l'année 2016, environ 5 200 titres ont été ajoutés aux collections. Chaque semaine, une lettre d'information envoyée par courriel aux lecteurs présente les nouveautés, propose des sélections thématiques et met en avant des livres «coups de cœur». Un compte Twitter est également animé (@\_BNFA), où sont mis en valeur des livres en lien avec l'actualité.

Sur le plan technique, la BNFA et le serveur Hélène sont basés sur une plate-forme logicielle

<sup>2</sup> Ces conditions devraient probablement être modifiées dans les prochains mois, avec la parution des décrets d'application de la loi LCAP de juillet 2016.



conçue, développée et maintenue par Braille-Net. Cette plate-forme utilise le logiciel libre Koha, un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) qui a été enrichi pour prendre en charge les fonctionnalités d'une bibliothèque numérique. L'utilisation de standards est centrale, que ce soit pour les données bibliographiques (Unimarc), les formats de livres numériques (DAISY) et l'accessibilité du site (RGAA). Cette plate-forme est utilisée via différentes interfaces, par les transpositeurs pour déposer des fichiers, par les bibliothécaires pour gérer notamment les acquisitions et les inscriptions, et par les lecteurs pour accéder au catalogue et télécharger les livres numériques.

La BNFA est ouverte à de nouveaux partenaires tant pour poursuivre la mutualisation de livres adaptés que pour diffuser ces livres plus largement, notamment via les bibliothèques publiques. Techniquement, un enjeu important est de faciliter l'accès à la bibliothèque numérique pour les personnes peu familiarisées



avec l'informatique : de prochains développements permettront à des utilisateurs de lecteurs DAISY, de smartphones ou de tablettes connectés en wifi de télécharger des livres numériques sans utiliser un navigateur web. Enfin, la loi LCAP (liberté de création, architecture et patrimoine) de 2016, prévoit d'ouvrir l'exception au droit d'auteur à toutes les personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent : une telle perspective permet d'envisager l'utilisation de la BNFA par de nouveaux publics, notamment celui des personnes dyslexiques.

**B:F**